

POURQUOI CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

● C'est simple et c'est gratuit

Il suffit de remplir le formulaire de demande de prélèvement SEPA ci-contre avant le 15 du mois en cours et de le renvoyer à votre agence FSM.

Le prélèvement automatique ne vous coûte rien et vous économisez les frais d'envoi : timbres, enveloppes et déplacements au bureau de poste.

● Vous êtes tranquille

Choisissez la date du prélèvement : le 5, le 10, le 12 ou le 15 de chaque mois (cochez la case sur la demande de prélèvement au verso de ce document).

● C'est pratique

Avec le prélèvement automatique vous êtes sûrs de respecter les délais de paiement de vos échéances et vous contrôlez le montant à payer.

Finis les oublis et les relances de votre bailleur. Ce montant est ensuite prélevé automatiquement sur votre compte bancaire ou postal selon la date que vous aurez retenue.

Si vous changez de banque, contactez rapidement votre agence pour obtenir un nouveau formulaire de prélèvement.

Vous utilisez probablement déjà le prélèvement automatique pour payer l'électricité, le gaz ou le téléphone.

Vous pouvez aussi payer votre loyer et vos charges.

Comment bénéficier du prélèvement automatique ?

Renvoyez à votre agence FSM, le mandat SEPA (formulaire au verso de ce document) dûment renseigné et signé.

Vous pouvez aussi payer vos charges avec le prélèvement SEPA. Renseignez-vous auprès de votre chargé(e) de clientèle.

- Agence de Fontainebleau
24, rue de Grande-Bretagne
Village de la Faisanderie
77300 FONTAINEBLEAU
Tél : 01 78 49 40 00
- Agence Val de Seine & Sénart
14^{bis}, avenue Thiers
77000 MELUN
Tél : 01 64 14 43 47
- Antenne de Bussy-Saint-Georges
12, rue Jean Monet
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES
Tél : 01 78 49 62 45
- Antenne de Provins
28, rue du Val
77160 PROVINS
Tél : 01 72 84 00 24



WWW.FSM.EU



Le prélèvement automatique pour le paiement de votre loyer





groupe Arcadé-VYV

MANDAT de Prélèvement SEPA

[Grid for reference number]

Référence unique du mandat

Joindre un RIB/IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez F.S.M. à envoyer des instructions à votre banque pour débiéter votre compte et votre banque à débiéter votre compte conformément aux instructions de F.S.M.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués d'une *

Votre Nom *

Nom/Prénoms du débiteur

N° compte locataire *

Votre Adresse *

Numéro et nom de la rue

.....

Code postal

Ville

.....

Pays

Les Coordonnées de votre compte *

[Grid for account number]

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

[Grid for BIC code]

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

LES FOYERS DE SEINE & MARNE

N° ICS

FR03ZZZ347507

Adresse

**14 AVENUE THIERS
77000 MELUN
FRANCE**

Type de Paiement

Paiement récurrent/répétitif

Date de prélèvement à cocher * :

Le 5 Le 10 Le 12 Le 15

Signé à *

.....

Lieu

Date (jj/mm/aaaa)

Signature(s) *

Veillez signer ici →

[Signature box]

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : F.S.M.
14, avenue Thiers – 77000 MELUN
ou à l'agence de votre secteur

Zone réservée à l'usage du créancier